



SCIENCES PO

LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE RÉGULATION ÉCONOMIQUE

13^e Forum de la Régulation

Lundi 23 mai 2005 de 14h00 à 18h30

Amphithéâtre Leroy-Beaulieu – Institut d'Études Politiques
27, rue Saint-Guillaume – 75007 Paris

La responsabilité est à la fois un mode de sanction de comportements reprochables et une voie de réparation des dommages au bénéfice de ceux qui les subissent. S'il arrive que ces deux fonctions ne coïncident plus, la tension est forte pour préférer l'une à l'autre, non seulement en soi, dans la conception morale ou non que l'on a de la responsabilité, dans la perspective individuelle ou non qu'on en adopte, mais encore dans les conséquences que la prévalence de l'une ou l'autre des fonctions engendre, notamment au regard des modes de réparations et de la place de l'assurance.

Lorsqu'il s'agit de secteurs régulés, pour lesquels la perspective systémique est plus forte, la première question qui apparaît est celle des effets heureux ou malheureux des règles de la responsabilité sur l'efficacité de la régulation. L'analyse économique du droit prend alors une sérieuse prise sur ces questions en ce la responsabilité devient un moyen de régulation, incitant les acteurs à avoir le comportement adéquat pour le bon fonctionnement du système. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs confrontés à des risques systémiques, dans lesquels la responsabilité doit prévenir ou éteindre la crise et non pas la susciter ou la propager. L'étude de la responsabilité dans le secteur bancaire est particulièrement instructive à ce titre.

Ces responsabilités conçues comme des incitations adéquates ou des procédés de gestion des crises jouent sur tous les acteurs de la régulation. Ainsi, l'État, responsable du fait de ses régulateurs, les régulateurs eux-mêmes soucieux d'éviter cette atteinte à leur crédit, les opérateurs contraints aux comportements adéquats, par exemple dans la transmission d'information ou l'ouverture d'une facilité essentielle, les intermédiaires cruciaux comme ceux qui garantissent les opérations ou les informations, les consommateurs qui peuvent jouer le rôle d'agent de la légalité.

À cette aune, les classiques conditions requises de la responsabilité, les notions d'auteur, de responsable et de victime, l'exigence et la qualité des fautes requises, l'équilibre entre le comportement et la position, les causalités et les conditions, les modes de réparation en nature ou par équivalent, prennent une autre tournure et trouvent trouver une cohérence par rapport au but recherché, but collectif, but systémique.

PROGRAMME

Accueil des participants : 13h45

PREMIER THÈME – **LES FONCTIONS DES RESPONSABILITÉS DANS LES SYSTÈMES DE RÉGULATION (PERSPECTIVES GÉNÉRALES)**

14h. *Réparation, prévention, répression : responsabilité et incitation dans les régulations économiques*

Fabrizio CAFAGGI, professeur d'analyse économique du droit, Institut Universitaire de Florence

14h30 : débat avec la salle

14h45. *La responsabilité, l'indépendance et la reddition de compte*

Marie-Anne FRISON-ROCHE, professeur de droit à Sciences Po

15h15 : débat avec la salle et pause

DEUXIÈME THÈME – **LES EXPÉRIENCE DE RESPONSABILITÉS ET LES PERSPECTIVES (CAS PARTICULIERS)**

15h30. *Le cas Kechichian* (arrêt du Conseil d'Etat du 30 novembre 2001, conclusions Alain SEBAN)

Alain SEBAN, maître des requêtes au Conseil d'Etat

15h50. *L'exercice par la CNIL de ses pouvoirs et les comptes à rendre*

Jean-Marie COTTERET, professeur émérite à l'Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, membre de la CNIL

16h. débat avec la salle

16h.15 *L'hypothèse de la responsabilité des apporteurs d'information dans les systèmes régulés (le cas des commissaires aux comptes)*

Bertrand FAGES, professeur de droit privé à l'Université de Paris XII

16h45. débat avec la salle

TROISIÈME THÈME – **LES CONDITIONS DE RESPONSABILITÉS ADÉQUATES**

17h. *Les conditions procédurales pour un mécanisme de responsabilité efficace dans les systèmes de régulation*

Dominique SCHMIDT, agrégé des facultés de droit, avocat à la Cour d'appel de Paris

17h30 : débat avec la salle

17h45. *L'adaptation du droit commun et l'organisation du droit de la responsabilité civile des opérateurs pour atteindre une responsabilité adéquate*

Aude ROUYERE, professeur de droit public à l'Université Montesquieu – Bordeaux IV

18h15 : débat avec la salle

Les intervenants s'expriment à titre personnel et n'engagent pas les institutions dans lesquelles ils exercent des responsabilités.

Entrée gratuite, inscription nécessaire.

Inscription auprès du secrétariat du *Forum de la Régulation*

Téléphone : 01.53.59.98.31

Télécopie : 01.53.59.93.24

Par e-mail : forum-regulation@sciences-po.fr

ou

mgodard-mafr@noos.fr

Par courrier : Secrétariat de Marie-Anne Frison-Roche

96, rue Saint-Dominique

75007 Paris

Conformément à l'article 2 de la décision 2005-01 du Conseil national des barreaux, la participation au Forum de la Régulation peut être intégrée dans la formation continue obligatoire des avocats. Une attestation de présence pourra être délivrée à cet effet.

Publications des forums

Des articles de synthèse sont publiés aux *Petites Affiches* dans les semaines qui suivent la tenue du forum. La synthèse du 11^e Forum sur *Régulation et contrat* est sous presse. Vous pouvez contacter les *Petites Affiches* sur www.petites-affiches.com

En outre, la *Revue Lamy de la concurrence* publie désormais une interview d'un des intervenants du dernier Forum. Ainsi, une interview de Christophe JAMIN, à propos du Forum *Régulation et contrat*, a-t-elle été publiée dans le numéro 2, février/avril 2005 de cette revue. Pour plus de renseignements, voir www.lamy.fr

Les deux premiers volumes de la série *Droit et Économie de la Régulation*, coéditée par les Presses de Sciences-Po et les Editions Dalloz, sortis en juin 2004, sont aujourd'hui épuisés.

Le troisième volume, qui portera sur *Les risques de régulation* sera disponible en librairie à partir du 9 juin.

Vous pouvez contacter les Éditions Dalloz sur www.dalloz.fr.